



COMMUNE

DE

**DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION  
SUR LA ROUTE DU PETIT BOIS**

**N° 2022-97**

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « IMC TELECOM – 316 Chemin de Galicante, 30128 GARONS » en date du 2 novembre 2022 afin de réglementer la circulation sur la Route du Petit Bois pour lui permettre de procéder aux travaux de terrassement et raccordement ENEDIS au n° 1443 de cette voie ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Dans la période comprise entre le 7 et le 10 novembre 2022 inclus, la circulation sera **alternée**, se faisant par demi-chaussée, sur la Route du Petit Bois entre le numéro de voirie n°1410 et le numéro de voirie n° 1496.

**Article 2 :**

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

**Article 3 :**

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « IMC TELECOM »**.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise « IMC TELECOM »**.

**Article 5 :**

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

**Article 6 :**

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société « **IMC TELECOM** », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 3 novembre 2022.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le **3 - NOV. 2022**

Télétransmis Sous-préfecture le **3 - NOV. 2022**

Le Maire,

**Stéphane ALLARD**



**MAIRIE DE DEMI-QUARTIER**

Mairie : BP 130 - 74120 MEGÈVE - Téléphone 04 50 21 23 12 - Télécopie 04 50 58 74 93  
Services Techniques : 775 Route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 93 00 91 - Télécopie 04 50 34 58 79

E-mail : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr